

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIÈRE COMMISSION
10e séance
tenue le
lundi 19 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 10e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

puis : M. NASHASHIBI (Vice-Président) (Jordanie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Déclarations de :

M. Alzamora Traverso (Pérou)
M. Pejic (Yougoslavie)
M. Butler (Australie)
M. Gyi (Birmanie)
M. Zahid (Maroc)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/42/PV.10
28 octobre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINTS 48 à 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. ALZAMORA TRAVERSO (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, la délégation du Pérou souhaite tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection méritée à la présidence de cette commission. Nous sommes persuadés que votre longue carrière dans la diplomatie multilatérale et votre précieuse expérience dans le domaine du désarmement contribueront grandement au succès de nos travaux. Ma délégation est prête à collaborer étroitement avec vous et à vous apporter sa contribution pour mener à bien les travaux de la Commission.

Au cours de ces 12 derniers mois, toute une série d'événements se sont produits qui ont créé une situation internationale présentant des éléments de changement positifs, qui est toutefois marquée également par la persistance de problèmes structurels et de conjoncture maintenant l'insécurité générale des pays en voie de développement, qui a caractérisé la situation mondiale de ces dernières années.

La paix et la sécurité internationales sont aujourd'hui plus étroitement liées que jamais aux questions de désarmement et de développement, au respect des principes fondamentaux du droit international et aux pratiques politiques des Etats, notamment des grandes puissances, dans leurs relations internationales.

Il s'agit d'une réalité complexe où l'on ne peut admettre des zones géographiques privilégiées dans lesquelles il faudrait instaurer la paix et encourager le désarmement, non plus que des zones privilégiées où seraient concentrés les conflits locaux et appliquées les politiques de force et de puissance. Consacrer des régions propices à la paix et à la réinstauration d'un climat de détente renouvelée est un processus qui doit être général et respecté tant dans les régions développées que dans les régions en développement du monde, car la sécurité de certains pays ne doit pas signifier l'insécurité des autres.

M. Alzamora (Pérou)

Cette vue globale des processus relatifs à la sécurité et à la paix internationales a été clairement exposée dans le dernier rapport annuel de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), où sont indiqués les quatre facteurs qui menacent directement la paix et la sécurité dans le monde. Ces facteurs sont les suivants : la course aux armements nucléaires et, de façon générale, les questions de caractère militaire et stratégique qui opposent les grandes puissances; la persistance de l'affrontement armé entre l'Iran et l'Iraq, c'est-à-dire un conflit localisé dans le tiers monde; la tragédie humaine et politique du peuple sud-africain, due au refus du régime de Pretoria de mettre fin à la pratique inhumaine de l'apartheid et à l'occupation illégale de la Namibie, et, enfin, le problème de la dette extérieure, qui constitue une "bombe à retardement" qui peut engendrer un climat de très grande insécurité aux conséquences politiques et sociales imprévisibles.

Ces faits nous montrent que le concept de la sécurité et la perception de la paix en tant que facteur permanent présidant aux relations internationales ne peuvent, en aucun cas, se réduire aux questions militaires et stratégiques des grandes puissances. La sécurité est un concept plural, qui doit comprendre les aspects militaires, non seulement des grandes puissances mais de tous les pays. Il doit surtout comprendre les aspects politiques, juridiques, sociaux et économiques, qui sont à la base même de la stabilité ou de la fragilité du système international. Pour le monde en développement, il est clair que, bien plus que l'éventualité d'un holocauste nucléaire qui représente une épée de Damoclès pour l'humanité, les facteurs qui portent atteinte à sa sécurité sont essentiellement de nature politique et économique, et le maintien de politiques de recours ou de menace de recours à la force, d'intervention, de coercition, de zones d'influence et de politiques économiques et financières qui portent atteinte à l'indépendance et à la qualité de la vie, déjà détériorée, de millions d'êtres humains, sont certainement, en définitive, les dangers réels qui menacent la sécurité du monde en développement.

A ce propos, il est intéressant de relever que, selon ce rapport du SIPRI, il existe actuellement dans le monde 36 foyers de conflit qui mettent aux prises près de 6 millions d'êtres humains et 41 pays, et que 97,2 % d'entre eux se trouvent dans le monde en développement. Il serait cependant erroné d'en déduire que le monde en développement a un penchant éperdu pour les conflits. Au contraire, les

M. Alzamora (Pérou)

peuples du monde en développement n'ont qu'une seule vocation : celle d'exercer librement leurs droits dans les systèmes sociaux et économiques de leur choix et de concevoir eux-mêmes leur propre sécurité, à l'écart des intérêts d'hégémonie des grandes puissances. Voilà pourquoi, tout conflit dans le monde en développement a toujours, en arrière-plan, une forme d'ingérence étrangère, de coercition ou d'intervention indirecte ou des situations économiques et sociales désastreuses résultant d'un ordre économique international injuste. La solution de ces problèmes ne dépend pas seulement du monde en développement, mais essentiellement des grandes puissances qui doivent en prendre conscience et se montrer disposées à accepter et à négocier le changement.

Dans ce contexte, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue récemment, a aussi bien représenté un progrès qu'engendré une nouvelle frustration. Un progrès, car on a enfin reconnu, à l'unanimité, la relation existant entre le désarmement et le développement et la nécessité de dépasser les conceptions étroites tenant à l'existence de blocs et à la politique d'hégémonie qu'on se faisait de la sécurité. Une frustration, car, faute de volonté politique, on n'a rien pu faire de plus ni même renouveler les engagements pris antérieurement aux Nations Unies dans les domaines du désarmement et du développement.

Cependant, nous pensons que, dans le cadre du processus de dialogue encore embryonnaire mais porteur d'espoir qui se dessine en matière de désarmement nucléaire, il faut continuer d'oeuvrer dans ce domaine essentiel du désarmement en faisant preuve à la fois d'imagination et de volonté politique pour trouver des moyens et des mécanismes générateurs de résultats pratiques.

Le Gouvernement péruvien estime que l'accord de principe conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue de l'élimination de tous les missiles à courte et à moyenne portée est d'une importance primordiale. Cet accord, qui ouvre la voie à la conclusion d'autres accords majeurs permettant la réalisation du désarmement nucléaire auquel tout le monde aspire, revêt une importance exceptionnelle, non pas tant à cause de sa portée en termes quantitatifs, qui représente seulement 5 % des arsenaux nucléaires existants, qu'à cause de sa portée politique. Cet accord montre que, lorsque la volonté d'édifier la paix existe, tous les obstacles et toutes les difficultés, y compris ceux concernant la vérification, peuvent être éliminés.

M. Alzamora (Pérou)

Pour qu'il se concrétise, il faut tout d'abord que l'accord de principe soit officialisé et apparaisse comme la première expérience dans l'histoire de l'élimination d'un type déterminé d'armes nucléaires. En second lieu, il doit être complété par des réductions drastiques dans les arsenaux nucléaires stratégiques et d'autres types d'armes nucléaires, ainsi que par l'arrêt de la course aux armements dans l'espace, domaine qui resterait ainsi le symbole de la coopération pacifique en faveur de toute l'humanité.

Dans cette ère nucléaire, il serait ironique que les premiers efforts réels en vue de l'élimination des armes nucléaires soient suivis par l'irruption du nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, ce qui ne ferait que renchérir sur la logique irrationnelle de l'holocauste en pervertissant plus encore l'usage de la science et de la technique.

C'est pourquoi l'Union soviétique et les Etats-Unis devraient aussi assortir leurs accords de décisions spécifiques dans ce sens. Ensuite, l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement pourraient et devraient coopérer pour stimuler une concertation qui libère l'humanité d'une menace évidente.

D'autre part, mon gouvernement est préoccupé par la poursuite, en 1987, des essais nucléaires par les cinq puissances nucléaires. Cette situation n'est pas passée inaperçue. Les essais nucléaires se multiplient malgré la condamnation de la grande majorité des Etats, malgré les critiques et l'opposition des peuples et malgré les recommandations de l'Assemblée générale. La cessation des essais d'armes nucléaires n'est pas un objectif à long terme : c'est une condition préalable et pressante pour le progrès en matière de désarmement nucléaire. La communauté internationale ne peut accepter que l'on continue de perfectionner l'arsenal nucléaire. Elle réclame l'arrêt définitif des essais nucléaires, précédée par un moratoire général qui donnera la preuve de la bonne volonté des puissances nucléaires.

Dans cet ordre d'idées, le renouvellement du mandat du Comité ad hoc de la Conférence du désarmement, chargée de poursuivre les consultations destinées à rapprocher les positions des Etats membres, et l'examen de la convocation d'une conférence chargée d'examiner le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou en 1963, sont deux mesures qui peuvent être prises aussitôt que possible, sans pour autant négliger l'importance des négociations bilatérales.

M. Alzamora (Pérou)

Le peuple péruvien, comme les peuples des autres pays côtiers du Pacifique sud, sont particulièrement affectés par le fait que les explosions nucléaires se poursuivent dans la région. Pour renforcer la demande de cesser ces essais nucléaires dans le Pacifique sud et pour contribuer à empêcher sa militarisation progressive, mon gouvernement estime qu'il est urgent de déclarer la région du Pacifique sud zone de paix, garantissant ainsi l'option antinucléaire de la région et la préservant de la rivalité entre les grandes puissances. Il s'agit donc d'une initiative visant à gagner la paix, la coopération et la coexistence pacifique. Déclarer le Pacifique sud zone de paix, complèterait les efforts de dénucléarisation effectués dans le cadre des traités de Tlatelolco et de Rarotonga.

Les priorités normales accordées au désarmement nucléaire ne doivent pas entraver de nouveaux efforts déployés en matière de désarmement classique.

Le désarmement classique est lié à des situations concrètes de par sa nature même aux niveaux régional ou sous-régional, et se manifeste par la poursuite accrue de la course aux armements, créant ainsi un équilibre précaire, ou des suspicions, ou des escalades engendrées par une logique militaire, qui fait fi des aspirations de la population civile et amoindrit les ressources qui pourraient être consacrées au développement.

Dans l'histoire, il n'existe pas d'exemple d'une nation qui ait pu obtenir des résultats permanents et positifs pour sa propre sécurité, fondés sur une accumulation d'armements à grande échelle, comme le reconnaît l'étude sur le désarmement classique préparée par les Nations Unies.

Le Gouvernement du Pérou est fermement engagé envers une politique fondée sur la conviction que la paix ne s'obtient pas en incitant les conflits potentiels. La paix est un processus multiple que l'on ne peut assimiler à la vision simpliste qui la réduit à l'absence de la guerre. La paix est intimement liée au bien-être social et économique des populations, avec une conception et avec l'exercice d'une politique visant à coopérer et à intégrer, plutôt qu'à dominer ou à subjuguier. C'est la raison pour laquelle nous estimons que les problèmes de sécurité collective doivent occuper une place privilégiée dans le processus de désarmement régional et de limitation des armements.

Le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement, la sécurité et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, inauguré à Lima il y a 15 jours, à l'initiative du Pérou, tend à encourager ce processus indispensable à

M. Alzamora (Pérou)

notre région et mon gouvernement s'est engagé à encourager de son mieux la réduction de ses dépenses militaires et à promouvoir les mesures visant à encourager la confiance qui nous permettront de progresser dans la limitation des budgets militaires, et d'utiliser les ressources ainsi dégagées pour le développement économique et social.

Mon pays est donc déçu par la tournure rétrograde qu'ont pris les événements à la Conférence du désarmement eu égard au programme global de désarmement. A la lumière de ces événements, le Pérou réaffirme une fois de plus sa conviction que le désarmement doit se faire, dans tous les domaines et à tous les niveaux, sous un contrôle international efficace permettant l'harmonisation de tous les efforts dans ce sens. Le Programme de désarmement global prend donc une importance toute particulière car il représente la synthèse et la coordination des efforts réalisés dans ces domaines vastes et complexes. Nous redisons une fois de plus, que les Nations Unies jouent un rôle clef dans le processus de désarmement pour la réalisation duquel le Programme global de désarmement fournit un cadre substantiel et l'Assemblée générale devrait renforcer les actions du Comité spécial chargé d'examiner la question, en lui attribuant de plus larges pouvoirs

La Conférence du désarmement, organe unique multilatéral pour les négociations de désarmement, a fait des progrès importants vers l'interdiction de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques. Il est donc impératif d'aboutir à des instruments internationaux obligatoires pour éliminer les arsenaux d'armes chimiques existants et empêcher à jamais leur fabrication et leur utilisation. Nous sommes conscients des difficultés que pose toujours le problème de la vérification, c'est la raison pour laquelle mon pays participe activement aux négociations de Genève sur la question. Le Pérou estime que la Convention sur les armes chimiques en cours de négociation devrait stipuler clairement l'interdiction complète et générale de la fabrication, du stockage et de l'utilisation de ces armes, sans aucune distinction entre les Etats. De même, la Convention doit interdire toute forme de coopération permettant à un tiers de mettre au point ces armes de destruction massive. Quant au système de vérification, il doit viser tant à garantir la destruction des armes chimiques existantes qu'à empêcher leur développement et leur fabrication. Le système de vérification devrait être mis en oeuvre par un organisme international ad hoc, créé par la Convention à cette fin, ainsi que pour les activités d'inspection et de dénonciation.

M. Alzamora (Pérou)

Des signes encourageants de paix commencent à se manifester. A cet égard, nous appuierons toute initiative visant à créer un système global de sécurité, prenant en compte les intérêts de tous les Etats, sans aucune distinction englobant le concept de sécurité économique collective et protégeant les pays en développement des politiques fondées sur l'intérêt et la force.

La création d'un système de cette nature devrait être en mesure d'éliminer les politiques de bloc et permettre de fonder un monde plus démocratique et plus juste, offrant enfin à nos pays la garantie de la paix et du développement, dans la sécurité et la justice.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, distingué représentant du Zaïre, pays frère et non aligné, de votre élection à la charge lourde de responsabilités de président de notre commission. Je suis convaincu que sous votre direction, les travaux de la Commission seront couronnés de succès et au nom de ma délégation, je tiens à vous assurer du plein appui de mon pays.

Mes félicitations s'étendent également aux autres autorités de la Commission. Je tiens à dire combien je suis satisfait de voir siéger à la tribune de notre commission en tant que secrétaires généraux adjoints, MM. Akashi et Safronchuk ainsi que bien entendu mon compatriote, ami et collègue de longue date, l'Ambassadeur Komatina Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

A la présente session de l'Assemblée générale, nous sommes à même d'examiner les questions relatives au désarmement dans des conditions différentes et plus prometteuses que celles qui ont régné pendant tant d'années. Il semblerait que nous soyons en train de nous éloigner d'une période caractérisée par l'affrontement et l'intransigeance des superpuissances, dont la conséquence a été l'escalade de la course aux armements, ajoutée à un danger toujours croissant pour la survie de l'humanité. L'évolution à laquelle nous avons assisté dans un passé récent, ouvre de nouvelles perspectives plus heureuses dans le domaine du désarmement qui auront des répercussions dont nous nous félicitons sur les relations internationales en général.

Je songe avant tout à l'accord de principe conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination de missiles nucléaires de moyenne et de courte portée. En outre, des progrès évidents ont été accomplis dans les négociations sur les armes chimiques. Des résultats positifs ont été possibles également à la

M. Pejic (Yougoslavie)

Conférence de Stockholm sur la sécurité et la coopération en Europe ainsi qu'à la réunion de suivi à Vienne qui, nous l'espérons, se rapproche d'une fin fructueuse. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a examiné le problème du désarmement sous un angle particulier et a adopté un document précieux, a apporté sa propre contribution dans le même sens.

M. Pejic (Yougoslavie)

L'accord de principe conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue d'éliminer les missiles nucléaires à courte et à moyenne portée revêt une importance exceptionnelle. Certes, la portée de cet accord est peut-être modeste puisqu'il ne porte que sur un faible pourcentage des arsenaux nucléaires des deux superpuissances. Néanmoins, leur volonté de prendre une telle mesure nous permet d'espérer qu'il leur sera possible d'entamer un processus plus vaste de négociations et de conclusion d'accords ayant des incidences positives sur l'évolution globale des relations internationales.

S'il est mis en oeuvre, l'accord sur l'élimination des missiles à courte et à moyenne portée représentera le début d'un processus de désarmement véritable et sera d'une importance historique. Ce sera une nouvelle preuve du fait que le dialogue est le seul moyen et les accords les seuls instruments permettant de résoudre les grands problèmes internationaux. Pourrais-je vous rappeler que telle a été la position des pays non alignés depuis leur première Conférence au sommet tenue à Belgrade en 1961. Ils ont toujours résolument insisté sur la nécessité de réduire les immenses arsenaux d'armes nucléaires et autres.

Cette position est d'ailleurs exprimée dans l'appel lancé aux dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis par la huitième Conférence au sommet des pays non alignés tenue à Harare, au Zimbabwe.

Nous croyons comprendre que cet accord n'est qu'une première étape. Pour qu'il s'agisse d'un véritable tournant, les superpuissances doivent continuer à accélérer leurs négociations en vue d'éliminer, dans les plus brefs délais possibles, d'autres armes nucléaires également. Car, il y a en effet beaucoup d'autres choses qui ne sauraient souffrir de retard quand la sécurité du monde est en jeu.

Cela signifie que la prochaine étape de négociations devrait viser à réduire de manière substantielle les arsenaux nucléaires stratégiques au sujet desquels les superpuissances ont déjà conclu un accord de principe. En même temps, il convient de prendre des mesures décisives en vue d'une interdiction totale des essais nucléaires et de la prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique.

Assurément et inévitablement, il faudra que d'autres puissances nucléaires participent également à ce processus, puisqu'il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons sans leur participation.

M. Pejic (Yougoslavie)

L'Assemblée générale des Nations Unies devrait adopter à la présente session une résolution sur les négociations bilatérales des puissances nucléaires en matière de désarmement nucléaire qui permette d'étayer le processus qui vient d'être amorcé et devrait exiger, de manière claire et sans équivoque, que ce processus se poursuive et s'étende à tous les types d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

La responsabilité primordiale du désarmement nucléaire incombe à ceux qui ont le monopole du pouvoir de destruction. Cependant, si l'on veut que ce processus aboutisse et si l'on veut atteindre l'objectif du désarmement général et complet auquel nous aspirons tous, il faut que tous les Etats y participent. Cela est à la fois leur droit et leur devoir. Les négociations bilatérales ne doivent pas exclure les négociations multilatérales : elles se complètent mutuellement et doivent donc évoluer parallèlement.

La Conférence du désarmement, notre seul organe multilatéral de négociations, est, selon nous, de plus en plus important dans les conditions actuelles. A notre avis, dans l'atmosphère qui règne aujourd'hui, il est inadmissible que la Conférence du désarmement reste à l'écart. Nous sommes nombreux à avoir dit à maintes reprises que la Conférence n'a pas encore entamé de véritables négociations sur les questions prioritaires figurant à l'ordre du jour. Nous ne saurions accepter que, par leur approche sélective des questions dont la Conférence est saisie, certains de ses membres lui refusent la possibilité de s'acquitter de son mandat, retardant par là même le processus de solution des problèmes les plus importants.

L'interdiction des essais nucléaires est aujourd'hui l'une des tâches les plus urgentes dans le contexte des négociations à la fois bilatérales et multilatérales. Il est difficile de se résigner au fait que, depuis bien des années maintenant, il n'y ait eu aucune négociation sur cette question. A ce stade, alors que de nouvelles perspectives d'accord s'ouvrent dans le domaine du désarmement, l'interdiction des essais doit être mise au premier plan des activités de la communauté internationale.

Nous nous félicitons de ce que les superpuissances soient disposées à entamer des discussions sur cette question également. En même temps, la Conférence du désarmement devrait commencer sans plus tarder ses propres négociations sur l'interdiction des essais nucléaires et la proposition de huit membres du Groupe des Vingt et Un au sein de la Conférence constituerait pour cela une excellente

M. Pejic (Yougoslavie)

base. La conclusion d'un accord sur l'interdiction totale des essais nucléaires aurait un effet tout à fait positif sur la prévention du développement qualitatif des armes nucléaires, la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire en général. Ce serait la meilleure preuve de la volonté des superpuissances à accélérer et intensifier le processus engagé.

La prévention de la course aux armements revêt une importance sans pareille pour l'avenir de l'humanité. La militarisation de l'espace extra-atmosphérique pourrait déclencher un nouveau cycle de la course aux armements, et notamment d'une course aux armements qualitative dont les conséquences seraient imprévisibles. L'accumulation d'arsenaux nucléaires et la mise au point de nouveaux systèmes n'ont pas amené plus de sécurité à ceux qui les possèdent. La meilleure preuve en est le processus en cours actuellement. L'espace extra-atmosphérique, en tant que patrimoine commun de l'humanité, doit rester libre et ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques. Il est également indispensable que la Conférence du désarmement entame des négociations véritables sur cette question.

Nous sommes heureux de constater que la Conférence a fait d'importants progrès dans la négociation en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. Nous souhaiterions que la Conférence déploie de nouveaux efforts pour parvenir à un accord sur les questions en suspens et qu'elle soumette un projet de convention sur les armes chimiques. Cela libérerait à tout jamais le monde de la possession, et partant, de l'utilisation éventuelle d'une des armes de destruction massive les plus meurtrières.

Il n'est que naturel que la Yougoslavie accorde la plus grande importance à l'évolution des relations en Europe. De concert avec d'autres pays neutres et non alignés, elle participe activement à l'étape actuelle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en vue d'apporter sa propre contribution à l'évolution positive en Europe, conformément à son orientation stratégique et à ses intérêts vitaux en matière de sécurité.

Le document de clôture de la réunion de suivi de Vienne, qui aborde à présent sa phase finale, devrait comporter des dispositions sur la poursuite de la Conférence sur le désarmement en Europe, avec ses éléments de renforcement de la confiance et de désarmement. Nous sommes d'avis que la Conférence devrait reprendre ses travaux l'année prochaine conformément au mandat adopté à Madrid et complété à Vienne. En ce qui concerne les mesures contraignantes, la Conférence

M. Pejic (Yougoslavie)

devrait prévoir d'autres dispositions en vue de réduire le risque d'un affrontement militaire, couvrant entre autres les activités militaires aériennes et navales indépendantes.

Bien qu'il soit en quelque sorte éclipsé par le désarmement nucléaire, le désarmement classique est une question importante qui ne doit jamais être perdue de vue. La course aux armements dans ce domaine se déroule à un rythme de plus en plus rapide, surtout entre les pays qui sont dotés des arsenaux militaires les plus puissants. Les armements classiques, dont la mise au point se fonde sur les progrès les plus récents de la science et de la technique et dont les effets sont fort semblables à ceux des armes nucléaires, sont aujourd'hui une source de préoccupation particulière. La production de telles armes devrait être enrayée par une action internationale résolue. L'Assemblée générale devrait consacrer toute l'attention voulue à cet aspect de la course aux armements, compte tenu du danger qu'il représente.

Dans le contexte européen, les négociations sur le désarmement classique devraient être menées dans le cadre de la CSCE afin que tous ses Etats membres puissent veiller à leurs propres intérêts en matière de sécurité.

La sécurité en Europe est indissociablement liée à la sécurité dans la Méditerranée. Cela a été mis en relief par les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés lors de leur récente réunion ministérielle tenue à Brioni, en Yougoslavie. En outre, ils se sont déclarés fermement en faveur d'une stabilisation progressive de la situation en Méditerranée par l'intensification et la promotion de la coopération entre tous les pays de la région, en surmontant et en cherchant à résoudre les problèmes les plus pressants qui existent dans la région et y créent des tensions. Dans ce contexte, les efforts déployés en Europe pour réduire et éliminer les armes nucléaires devraient porter sur l'ensemble de la région méditerranéenne, puisqu'en raison de la concentration croissante de la puissance militaire des superpuissances et des pressions exercées sur certains des pays non alignés, la Méditerranée est devenue le plus grand foyer de crise du monde.

M. Pejic (Yougoslavie)

La Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est terminée récemment, a permis pour la première fois de faire ressortir au niveau international le lien multiforme qui existe entre ces deux problèmes cruciaux du monde contemporain. Elle a démontré que le monde ne peut supporter les conséquences de la course aux armements et, en même temps, parvenir à un développement économique et social rapide. Et, bien que certains de nos espoirs ne se soient pas réalisés, le Document final de la Conférence et le Programme d'action définissent un cadre suffisamment vaste, en particulier pour explorer plus à fond les possibilités de réaffecter une partie des vastes ressources consacrées aux armements à des efforts de développement généralisé, notamment dans les pays en développement. La question de la relation entre le désarmement et le développement doit rester un point important de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme par le passé, la Yougoslavie continue d'accorder une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement des Nations Unies. C'est là un organe unique dans le système des Nations Unies, où tous les pays participent sur un pied d'égalité et grâce auquel ils contribuent pleinement au processus du désarmement. La Commission a été active cette année également. Dans certains domaines, quelques progrès sont intervenus. Il nous paraît significatif que la Commission ait accordé l'attention qu'elle mérite à la course aux armements navals et qu'elle ait fortement contribué à faire reconnaître les dangers et les conséquences de la course aux armements dans ce domaine.

Aujourd'hui, alors que les négociations sur le désarmement prennent un nouvel essor et que des possibilités de résoudre certains problèmes internationaux se dessinent, toute proposition relative au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et particulièrement au rôle des Nations Unies dans ce processus, mérite de retenir notre attention. La Yougoslavie, comme les autres pays non alignés, a toujours souligné que les Nations Unies jouent un rôle irremplaçable dans le monde, non seulement dans l'examen, mais également dans la solution des problèmes internationaux les plus brûlants, dont dépendent la paix, la sécurité et le développement.

Compte tenu de l'évolution récente, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement revêt une importance exceptionnelle. A notre avis, elle devra s'attaquer à plusieurs tâches importantes. Premièrement, elle devrait encourager politiquement le processus de

M. Pejić (Yougoslavie)

négociation qui est engagé; deuxièmement, elle devrait évaluer l'évolution qui a eu lieu dans ce domaine entre les deux sessions extraordinaires; troisièmement, elle devrait s'assurer des possibilités qui existent d'améliorer le fonctionnement du système et de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement; quatrièmement, elle devrait envisager la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement; cinquièmement, elle devrait adopter un programme d'action concret dans le domaine du désarmement pour la période à suivre.

Ce sont là des tâches qui exigent des préparatifs qualitatifs solides et poussés qui, malheureusement, n'ont pas encore été engagés. Sans eux, nous craignons bien que la session ne puisse être couronnée du succès que nous en espérons tous. La tenue de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement ne doit pas devenir une fin en soi. D'une manière générale, elle devra représenter une nouvelle étape dans l'élaboration d'une stratégie de la communauté internationale dans le domaine du désarmement, ce qui ne doit pas être ignoré lorsque nous déciderons à la présente session de la date la plus opportune pour la tenue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

En conclusion, je voudrais faire remarquer que le climat dans lequel cette session a débuté nous a encouragés à penser que nous abordions une période dans laquelle s'ouvrent de nouvelles perspectives de renforcement de la coopération multilatérale, seule capable de garantir des solutions durables et véritables aux nombreux problèmes qui affligent notre monde. Il est extrêmement important de poursuivre le processus de désarmement nucléaire dans le cadre de cette noble entreprise. Tout nouveau progrès dans ce domaine permettrait d'atténuer la méfiance accumulée au cours de tant d'années et de créer les conditions économiques et politiques indispensables à un monde plus stable et plus sûr.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à féliciter le Président et les membres du Bureau de leur élection à leurs postes à la Première Commission.

Les sessions de la Commission sont toujours importantes car elles traitent de la limitation des armements et du désarmement. Cependant, les circonstances dans lesquelles nous nous réunissons cette année sont particulières; certaines sont influencées par les événements en cours et d'autres exigent que nous scrutions l'avenir. Notre tâche principale sera de saisir cette occasion pour encourager un

M. Butler (Australie)

processus de changement véritable et profond et, si nous voulons réussir, il nous faudra faire preuve d'un esprit novateur et de coopération, la coopération à laquelle nous incite tous notre attachement commun à la Charte des Nations Unies et notre foi dans la communauté des nations qu'elle a instaurée.

Les événements actuels dont je parlais et qui donnent un tour nouveau à la situation sont les suivants :

Premièrement, il y a les faits importants intervenus en matière de limitation des armements et de négociations sur le désarmement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, les deux Etats militairement les plus importants. La décision des Etats-Unis et de l'Union soviétique d'éliminer à l'échelle mondiale deux catégories d'armes nucléaires est la plus notable. Outre sa signification en tant que premier véritable accord sur le désarmement nucléaire, un traité sur les forces nucléaires intermédiaires devrait servir de précédent pour les négociations futures sur la limitation des armements et le désarmement. Nous espérons notamment voir intervenir des progrès rapides dans les efforts que font les Etats-Unis et l'Union soviétique pour parvenir à un traité sur la réduction, de 50 %, de leurs arsenaux stratégiques.

Deuxièmement, nous assistons à l'avènement d'une nouvelle ère de transparence et d'ouverture en Union soviétique en ce qui concerne tant les forces militaires que les positions politiques qui ont engendré auparavant la suspicion et, parfois, des tensions véritables.

Troisièmement, il y a la reconnaissance par la communauté internationale que les deux grands problèmes de notre époque - le désarmement et le développement - ont une relation qui, dûment prise en considération, pourra soulager à la fois le fardeau des armes et la pauvreté qui frappe tant de personnes.

Quatrièmement, il y a eu les véritables progrès qui sont intervenus à la Conférence du désarmement dans les négociations sur une convention globale interdisant à jamais les armes chimiques.

Cinquièmement, on constate un renouveau d'intérêt pour les Nations Unies elles-mêmes en tant qu'institution par laquelle des problèmes politiques majeurs peuvent être résolus et grâce à laquelle nous pouvons véritablement promouvoir l'objectif de la Charte d'instaurer "de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

M. Butler (Australie)

Cette évolution signifie que nous sommes parvenus à un tournant, que nous commençons à sortir d'une période au cours de laquelle les efforts en faveur de la limitation des armements et du désarmement s'étaient engagés dans une mauvaise voie et où nous semblions avoir perdu de vue les objectifs élevés mais vitaux sur lesquels sont fondées les Nations Unies, et qui sont essentiels au maintien de la paix et la sécurité internationales. Mais nous venons tout juste de prendre le virage. La voie à parcourir reste longue et semée d'embûches. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit avoir lieu l'année prochaine, nous donnera l'occasion de manifester notre engagement collectif à progresser davantage encore. Si la troisième session extraordinaire sera un défi très important dans l'avenir, elle fait partie de la nouvelle orientation que nous prenons aujourd'hui, car ce que nous accomplirons au cours de la présente session de la Première Commission déterminera, dans une grande mesure, le succès ou l'échec de cette troisième session extraordinaire.

M. Butler (Australie)

Durant ces 10 dernières années, nous avons utilisé le Document final, rédigé lors de la première session extraordinaire comme base de nos travaux. Le Document final, adopté par consensus, fut un événement d'une importance véritablement historique. Depuis que la Charte des Nations unies a été rédigée, le monde a évolué. Et il est devenu clair que la Charte, document antérieur à l'ère atomique et à la décolonisation, devait être complétée. La Charte ne pouvait prendre en compte les changements que l'indépendance et l'autodétermination entraîneraient ni le fait que nous allions connaître, au cours de ce dernier quart du XXe siècle, la période la plus fournie en armements que l'histoire ait jamais connue.

Le Document final adopté lors de la première session extraordinaire sur le désarmement a permis de compléter la Charte. Il faisait état des réalités de cette époque non seulement en termes de limitation des armements et de désarmement, mais également en termes d'objectifs politiques, économiques et sociaux plus larges, objectifs vers lesquels la communauté internationale s'était déjà tournée, mais pour la réalisation desquels elle devait s'engager davantage. Ce document reste, et doit rester, un élément essentiel de notre accord international de base. A l'instar de tout document analogue, il était un produit de son temps. Dans ce sens, on peut dire qu'il était très inspiré. Mais les problèmes et les circonstances qu'il reflétait ont changé, comme il arrive des événements humains.

Ce dont nous aurons besoin l'an prochain, lors de la troisième session extraordinaire, c'est, d'une part, de revoir le Document final afin d'assurer que les buts qu'il fixait peuvent être atteints dans les circonstances actuelles et, d'autre part, de rédiger une nouvelle déclaration qui, espérons-le, aura davantage de force encore.

Pour parler simplement, il nous faudra élaborer un nouvel ordre du jour. Nous avons besoin d'un ordre du jour pour demain et non d'un ordre du jour d'hier. Nous pouvons et devons commencer à travailler dans ce sens dès cette session de la Première commission.

L'espoir dans lequel nous avons travaillé depuis la rédaction du Document final contient l'idée générale que nous devons négocier un traité qui mettra fin à tous les essais nucléaires. L'an dernier, la Commission a adopté et recommandé à l'Assemblée générale quatre projets de résolution visant à mettre fin aux essais nucléaires. Le fait qu'il y ait eu quatre résolutions indiquait clairement des différences dans l'approche de ce sujet vital. Mais ces différences de l'an

M. Butler (Australie)

dernier se sont amenuisées et la façon de voter les quatre résolutions a montré qu'une convergence réelle finale pouvait se dégager.

Depuis l'année dernière, un progrès important dans le travail bilatéral accompli entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la question des essais nucléaires a renforcé cette convergence. Le Gouvernement australien se félicite de l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique tendant à entamer, étape par étape, des négociations complètes dans le cadre du processus devant aboutir à la cessation des essais nucléaires. Des signes supplémentaires d'une réduction des différences de positions au niveau multilatéral sur la question des essais nucléaires sont apparus à la Conférence du désarmement qui s'est tenue à Genève.

Ne serait-il donc pas possible, cette année, de concilier les différentes approches relatives à la cessation des essais nucléaires et de dégager un moyen de nous orienter collectivement vers la négociation d'un traité d'interdiction globale des essais nucléaires?

Si la Conférence du désarmement avait été en mesure de reprendre, en comité, un travail pratique sur l'arrêt des essais nucléaires, nous aurions accompli un grand bond en avant dans la voie de la limitation des armements et du désarmement et nous aurions montré avec force ce qu'est la coopération internationale et l'efficacité des négociations multilatérales relatives à des mesures de limitation des armements et de désarmement. Ce que nous pourrions résoudre en la matière à la présente session de l'Assemblée générale et en Première Commission pourrait constituer ce bond en avant.

Alors que la limitation des armes nucléaires et le désarmement ont retenu à juste titre le gros de l'attention, il est devenu clair que la question de la production, de la diffusion et du commerce des armes classiques devrait également faire l'objet de nos préoccupations. En effet, actuellement, quelque 1 000 milliards de dollars sont dépensés chaque année en armements, dont plus de 80 % en armements classiques.

Ce n'est pas simplement le fait qu'environ 6 % du produit national brut du monde sont consacrés à des dépenses d'armement qui doit retenir notre attention. Le coût véritable de la course aux armements est bien supérieur à ce que ce dernier chiffre peut laisser croire : c'est le coût tragique de ce qui aurait pu être réalisé à la place avec les maigres ressources en hommes et en capital qui sont

M. Butler (Australie)

actuellement consacrées à accroître leur armement, tant par les pays développés que par les pays en développement.

Il existe de plus un contraste affligeant entre l'aide accordée aux pays en développement par les pays développés, qui s'élève à quelque 30 milliards de dollars, et les exportations d'armes des pays développés vers les pays en développement, qui se montent à environ 34 milliards de dollars. Il y a aussi un contraste affligeant dans le fait que les pays en développement dépensent en importations d'armes pratiquement autant que ce qu'ils reçoivent au titre de l'aide au développement, alors que l'endettement - en particulier celui des pays en développement - constitue un des plus grands problèmes mondiaux. Entre 1975 et 1985, 40 % du total des dettes contractées par les pays en développement étaient imputables à l'importation d'armes.

Il existe un cercle vicieux de l'aide, de l'endettement et des dépenses d'armements. Ce cercle doit être rompu. La réalité est que les dépenses d'armements ne génèrent aucun emploi, au contraire, celles-ci, jointes à l'allocation de ressources pour la fabrication d'armements, entraînent des coûts très élevés, en particulier pour les pays en développement. Il s'agit là d'un aspect stérile de l'état actuel de l'économie mondiale, stérile, certes, mais non pas passif. Bien que 6 % "seulement" du produit intérieur brut global va à l'armement, il n'en reste pas moins qu'un tel pourcentage, selon les recherches sur les principaux agrégats économiques, que ce soient la balance des paiements, la balance commerciale, la dette ou les taux d'intérêts, a un effet plus important. En effet, le fait que ces ressources aillent vers le secteur militaire ou servent à des dépenses en biens militaires entraîne des distorsions importantes néfastes dans la structure de la vie économique de chacun de nous.

J'ai déjà mentionné les deux grands défis de notre temps : le désarmement et le développement : le désarmement, parce que notre époque est la plus fortement armée de toute l'histoire, le développement, parce que nous vivons à l'époque post-coloniale. Des mesures positives pour relever ces défis sont nécessaires : leurs succès hâtera la possibilité d'un progrès parallèle dans les deux domaines.

L'ordre du jour de la Première Commission, dans le cadre général du système multilatéral - l'ordre du jour qui devrait être examiné à la troisième session extraordinaire - doit inclure des mesures concertées propres à éliminer de notre vie économique et de nos relations internationales le cercle vicieux constitué par

M. Butler (Australie)

l'aide, l'endettement et les dépenses d'armements, ainsi que des mesures en vue d'améliorer la sécurité sociale, économique et militaire de tous.

Nous avons besoin de normes internationales de conduite responsable en matière de transferts d'armes, qui soient acceptées par tous. Nous avons besoin d'une nouvelle détermination pour obtenir des résultats significatifs dans le domaine du désarmement classique. Nous avons besoin de ces changements afin de parvenir à deux grands objectifs : un niveau de vie décent pour tous et une vie dans un contexte de paix.

Regardant plus loin vers l'avenir, nous devons établir l'ordre du jour dont nous aurons besoin lorsque nous quitterons l'ère de l'arme nucléaire, la culture de l'arme nucléaire, pour entrer dans le XXI^e siècle.

M. Butler (Australie)

Les systèmes d'armes nucléaires sont maintenant un instrument terriblement brutal. Les dirigeants des deux Etats qui disposent de loin du plus grand nombre d'armes nucléaires ont déclaré qu'une guerre nucléaire ne devait jamais être livrée et ils se sont engagés à poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire pour parvenir à l'élimination définitive de ces armes.

Ce sont là des faits extrêmement significatifs qui méritent d'être pleinement appuyés par nous tous. Aussi, nous devrions commencer à nous préparer à cette époque et à cette culture qui suivront l'ère des armes nucléaires, une époque et une culture plus avancées et moins brutales que ne l'a été l'ère des armes nucléaires. Ce sera une époque de haute technologie. Aussi est-il crucial que nous commencions dès maintenant à faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique, nouvelle frontière de la technologie, ne vienne pas simplement remplacer ce que nous cherchons à supprimer en mettant un terme à l'ère des armes nucléaires.

Le système multilatéral peut et doit véritablement contribuer à cette fin. Dans ce système, nous devons insister pour que la course aux armements à laquelle nous avons assisté sur la Terre ne s'étende jamais à l'espace extra-atmosphérique. C'est là un autre domaine, comme le domaine des essais nucléaires, où nous devrions être capables de progresser tous ensemble vers un objectif commun.

Les années qui nous séparent de la fin du siècle devraient être des années où nous oeuvrons - peut-être en commençant dès l'année prochaine, lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement - suivant un ordre du jour qui nous permettra de sortir de l'ère des armes chimiques et nucléaires, de traiter avec plus de précision et de clarté que nous ne l'avons jamais fait les questions relatives aux armes conventionnelles et de faire en sorte que cette nouvelle culture débarrassée des armes nucléaires, cette nouvelle ère de haute technologie, soit pacifique et s'attache aux problèmes véritablement importants du développement de l'humanité au plein sens du terme.

C'est là un ordre du jour qui n'est ni léger ni facile. Ses objectifs sont parmi les plus vitaux et les plus louables que nous connaissions et, comme tout objectif de cette nature, ils doivent être poursuivis par de simples humains, souvent d'une manière bien prosaïque. Il y a une relation étroite entre notre capacité d'atteindre nos objectifs, même les plus élevés, et l'effet pratique de nos méthodes de travail sur la réalisation ou la poursuite de nos buts.

M. Butler (Australie)

Au sein de la Commission, nos méthodes de travail sont devenues rigides, ce qui commence à entamer notre aptitude à nous acquitter de nos responsabilités et à poursuivre nos buts. Les efforts que nous avons faits pour modifier nos méthodes de travail n'ont pas encore été très fructueux. Nous devons donner un nouvel élan à cette recherche pour trouver des moyens plus efficaces de travailler et de conduire nos négociations.

Je le dis, la solution ne consiste pas simplement à remanier notre calendrier ou à épilucher le règlement intérieur. L'unique et véritable différence entre une réunion d'une semaine et une réunion de dix semaines réside dans la réponse apportée à la question suivante : laquelle des réunions a donné des résultats? La réunion qui a donné des résultats est celle qui a le mieux travaillé, quelle qu'en soit la durée.

Ce dont nous avons besoin pour parvenir aux résultats que nous recherchons, c'est d'une certaine dose d'abnégation. Il nous faut rechercher la coopération, et ce qui entraîne forcément des compromis et pour certains, comme je le disais, de l'abnégation. Il nous faut résister à la tentation, dans une politique à court terme, de marquer des points, ce qui exige hauteur de vues et tolérance, dans l'intérêt suprême.

Nous travaillons dans un environnement marqué par des traditions comme le respect de l'indépendance nationale et de la liberté de toutes les délégations d'exposer leurs vues et de poursuivre leurs intérêts. Or la raison d'être de notre institution n'est nullement d'offrir l'occasion de donner cours à des traditions établies ou à de simples manifestations d'égoïsme. Nous avons la responsabilité de forger la coopération internationale en matière de limitation des armements et de désarmement, car cette coopération n'est pas simplement souhaitable, elle est essentielle à notre survie collective.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de refaire notre ordre du jour, de refaire notre monde. Il nous faut la saisir.

M. GYI (Birmanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider les travaux de notre commission. Ayant eu l'occasion de faire votre connaissance alors que vous représentiez votre pays à Genève, je suis convaincu que vos talents de diplomate amélioreront les perspectives de succès des travaux de la Commission.

M. Gyi (Birmanie)

Je tiens également à saisir cette occasion pour adresser les félicitations de ma délégation au Secrétaire général adjoint, M. Akashi, et lui témoigner toute notre confiance.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée sur des principes, telles la réglementation des relations et la coopération entre Etats, qui reposent sur le système de la Charte. Au coeur de ces principes se trouve l'impérieuse nécessité pour les nations de régler leurs différends en s'interdisant la menace ou l'emploi de la force, nécessité que l'on peut percevoir dans l'évolution du droit international ou dans l'histoire récente.

La Charte a été élaborée à une époque où les armes nucléaires n'existaient pas encore. Bien que l'ère des armes nucléaires n'ait pas été prévue, l'ironie du sort a voulu que la menace que font peser les armes nucléaires ait été la première question dont l'Assemblée générale ait été saisie. Par sa résolution 1 (I), la première qu'elle ait adoptée, l'Assemblée générale a créé la Commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique.

"... en vue d'éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes autres armes ... permettant des destructions massives." (Résolution 1 (I), par. 5 c))

Au fil des années, la course aux armes nucléaires, d'une part, et les négociations sur le désarmement, d'autre part, ont constitué des processus incompatibles qui se déroulaient parallèlement et tous les efforts visant à inverser la course aux armements se sont avérés vains. Aujourd'hui, le monde est plus que saturé d'armes nucléaires, dont la grande majorité se trouve dans les arsenaux des deux grandes puissances nucléaires.

Le premier des sujets de préoccupation pour la communauté internationale est donc la prévention d'une guerre où seraient utilisées des armes nucléaires. C'est là un danger commun auquel sont confrontées toutes les nations et aucune politique de sécurité menée individuellement par un Etat ne saurait le protéger de cette menace. Par le passé, il était possible qu'une guerre détruise un village ou une ville entière, voire même un pays. Aujourd'hui, les armes nucléaires menacent l'humanité tout entière puisqu'il a été dit que la dynamique d'une guerre nucléaire ne connaissait pas de sanctuaire.

Les efforts visant à arrêter et à inverser la course aux armements préoccupent depuis longtemps non seulement les Etats dotés de l'arme nucléaire mais la

M. Gyi (Birmanie)

communauté internationale tout entière. Bien qu'un consensus universel se soit dégagé quant à l'élimination totale des armes nucléaires, l'essor pris par la course aux armements n'a cessé de nous éloigner de cet objectif.

Pendant l'année 1985, nous avons assisté à des efforts renouvelés au niveau bilatéral avec la conclusion, par les deux grandes puissances nucléaires, d'un accord en vue d'engager une série de négociations visant à empêcher une course aux armements dans l'espace et à mettre fin à celle qui se déroule sur terre.*

* M. Nashashibi (Jordanie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Gyi (Birmanie)

Ma délégation avait été encouragée par ces événements et avait alors formé l'espoir que ces négociations aboutiraient. La récente déclaration annonçant que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont conclu un accord de principe sur l'élimination de toute une catégorie de système d'armes nucléaires peut être considérée comme un jalon dans l'histoire des négociations sur le désarmement. Les deux pays qui possèdent les deux plus grands arsenaux nucléaires s'acquitteraient des responsabilités particulières qui leur incombent conformément au paragraphe 48 du Document final, car un tel accord constituerait pour la première fois une mesure susceptible non seulement de réduire mais d'éliminer une entière catégorie d'armes nucléaires.

L'inversion de la course aux armements nucléaires dans une importante catégorie d'armes peut être considérée comme une importante percée. Les accords de désarmement ne sont pas négociés dans le vide : leur succès dépend en grande partie de l'atmosphère dans laquelle se déroulent les négociations, de la volonté politique des Etats et de l'esprit de conciliation régnant entre eux.

La manière d'envisager la sécurité par l'intermédiaire d'efforts de coopération réduisant le niveau de la menace pour les deux parties renforce également la sécurité à l'échelon international. Il s'agit maintenant de trouver les moyens d'entretenir l'acquis et d'imprimer un nouvel élan aux perspectives du désarmement nucléaire, ce qui pourrait entraîner des mesures de désarmement classique, notamment dans le domaine où l'équilibre de la sécurité est perçu comme étant assuré par le maintien des armements, tant nucléaires que classiques.

L'ordre du jour des négociations bilatérales sur les armements recouvre une vaste gamme de questions qui revêtent une importance multilatérale et l'accélération du processus bilatéral devrait également avoir des incidences positives au niveau multilatéral. Il faut bien comprendre que les questions actuellement traitées concernent les intérêts vitaux de tous les Etats. C'est pourquoi la communauté internationale doit jouer un rôle positif par l'intermédiaire d'efforts multilatéraux.

On devrait renforcer le rôle des Nations Unies en tant qu'instance centrale de désarmement et revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale en lui conférant un plus grand rôle dans les négociations. L'évolution actuelle devrait fournir l'occasion de rétablir une interaction positive entre les efforts bilatéraux et multilatéraux.

M. Gyi (Birmanie)

Par le passé, les efforts déployés aux niveaux bilatéral et multilatéral en vue du désarmement ont été mutuellement soutenus et ont abouti à un certain nombre d'accords qui constituent maintenant une infrastructure à partir de laquelle de nouvelles mesures de désarmement peuvent être élaborées. La confiance est de rigueur si on veut maintenir ces accords, parmi lesquels il convient de mentionner notamment le Traité concernant les missiles antimissiles balistiques, étant donné son importance en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

L'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, notamment la Première Commission et la Commission du désarmement, sont des organes délibérants où tous les membres peuvent participer aux discussions et entendre l'opinion internationale. Les propositions et les vues présentées, ainsi que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, sont des éléments essentiels du processus de désarmement. Au cours du débat général, plusieurs délégations se sont exprimées sur la possibilité de revitaliser le mécanisme de délibération de l'Assemblée générale, et en particulier celui de notre commission.

Dans le cadre des efforts déployés en vue d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies, la Commission aura elle aussi largement l'occasion d'améliorer ses procédures et usages sans nuire à sa nature fondamentale en tant que principale instance de délibération sur le désarmement. Bien qu'il soit souhaitable d'obtenir un consensus, cela n'est pas toujours possible du fait de la diversité des vues et de la complexité des problèmes.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale comprennent celles par lesquelles l'Assemblée confie des responsabilités particulières à la Conférence du désarmement et trace les lignes directrices des travaux de la Conférence dans les 10 domaines définis conformément aux dispositions pertinentes des documents de la première et de la seconde sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement.

C'est dans le domaine des armes chimiques que des progrès ont été enregistrés et où nous assistons à une évolution positive vers un accord sur l'interdiction complète de ces armes. Les négociations sur les armes chimiques sont essentielles pour l'élaboration d'un traité susceptible d'être universellement ratifié car, dans la réalité, ce type d'armes est aujourd'hui à la portée de n'importe quel pays.

M. Gyi (Birmanie)

Toutefois, la situation en ce qui concerne d'autres domaines d'intérêt de la Conférence du désarmement est très différente de la situation en ce qui concerne les armes chimiques.

La communauté internationale se préoccupe au premier chef des questions de désarmement nucléaire et la Conférence du désarmement a consacré beaucoup de temps et d'efforts aux points de l'ordre du jour relatifs à l'interdiction des essais nucléaires, à la cessation de la course aux armes nucléaires, au désarmement nucléaire et à la prévention d'une guerre nucléaire, y compris à toutes les questions connexes.

En dépit des efforts déployés depuis sa création il y a maintenant près de 10 ans, cet organe qui est chargé des négociations sur le désarmement n'a pas été à même d'entamer des travaux de fond sur ces questions. Ma délégation ose espérer que le climat politique plus favorable qu'a instauré le processus bilatéral facilitera l'accomplissement effectif du mandat de la Conférence du désarmement.

L'interdiction complète des essais préoccupe la communauté internationale depuis plus d'un quart de siècle. Aucune autre question de désarmement n'a autant retenu l'attention internationale et tout au long de cette période elle a fait l'objet de négociations aux échelons multilatéral, trilatéral et bilatéral. Dans le rapport de la Conférence du désarmement présenté à la présente session de l'Assemblée générale, le Groupe des Vingt et Un réaffirme, collectivement par des déclarations de ses membres, l'importance primordiale qu'il continue d'attacher à la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète des essais en tant que contribution notable à l'objectif de mettre fin au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types d'armes ainsi que d'empêcher leur prolifération.

L'actuelle suspension des négociations sur l'interdiction des essais est contraire à la volonté de la communauté internationale. L'interdiction totale des essais constituerait un élément indispensable du processus de désarmement nucléaire et il est absolument impératif que la Conférence du désarmement entame le processus de négociation. Tandis qu'une approche progressive est envisagée en ce qui concerne les pourparlers bilatéraux, des négociations multilatérales en vue de l'interdiction complète de tous les essais nucléaires sont également nécessaires d'urgence si on veut réaliser l'objectif ultime de mettre fin à tous les essais nucléaires.

M. Gyi (Birmanie)

Les dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 définissent son caractère universel puisqu'il y est stipulé que les activités dans l'espace extra-atmosphérique doivent se dérouler conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt du maintien de la paix et de l'ordre internationaux et de la promotion de la coopération et de l'entente internationale. Alors qu'il est admis que les négociations bilatérales sont nécessaires à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique conformément aux responsabilités particulières des grandes puissances spatiales, en fait, il est parallèlement nécessaire d'intensifier les efforts au niveau multilatéral pour promouvoir les objectifs du droit international existant.

Dans la recherche collective d'un ordre international plus juste et plus stable, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la création de conditions favorables au progrès économique et social sont des questions où le désarmement et le développement, de par le lien qui les unit l'un à l'autre, reflètent de plus en plus l'interdépendance des nations et la corrélation des problèmes mondiaux.

Le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue récemment, a défini les grands principes ainsi que les objectifs à viser dans ces deux domaines de la coopération internationale où ils sont interdépendants.

Les résultats de la Conférence peuvent également être considérés sous l'angle d'une coopération internationale dans des questions d'intérêt commun dont la complexité a, en fait, rendu difficile la recherche de solutions. Toutefois, l'esprit de conciliation et de coopération qui a régné pendant la Conférence a permis l'adoption du Document final. Cela témoigne, en vérité, d'une volonté commune des nations de trouver des solutions aux problèmes mondiaux grâce à des efforts collectifs qui augurent bien de l'avenir de la coopération multilatérale dans le cadre du système des Nations Unies.

M. ZAHID (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous dire combien il nous est agréable de voir le représentant d'un pays frère africain présider les travaux de notre commission. Tout en vous présentant nos félicitations les plus sincères, nous voulons vous assurer de la pleine et entière coopération de la délégation marocaine pour mener à bien nos travaux. Nos

M. Zahid (Maroc)

félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous adressons en outre nos félicitations et nos voeux de succès dans ses nouvelles fonctions à M. Akashi.

La situation internationale continue d'être caractérisée par la persistance de nombreux conflits et tensions et par de graves difficultés économiques et sociales particulièrement dans les pays en développement. Devant cette situation préoccupante et menaçante pour la paix et la sécurité internationales, des initiatives ont été prises et des négociations ont été menées comme l'a bien fait remarquer le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour 1987, qui estime que ces négociations et initiatives sont porteuses de changements prometteurs.

En effet, cette année, la relance du dialogue entre l'Est et l'Ouest laisse présager une amélioration du climat international, ce qui pourrait contribuer au règlement de conflits qui n'ont pas pu être résolus jusqu'à présent et créer les conditions favorables à un renforcement de la coopération dans tous les domaines.

L'accord de principe intervenu entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique, le 18 septembre 1987, sur la conclusion d'un traité relatif aux missiles nucléaires à portée intermédiaire, constitue, sans aucun doute, un pas historique dans le domaine du désarmement et de la réduction des armes. Il est porteur d'espoir et nous nous en félicitons et encourageons les deux grandes puissances à aller de l'avant afin de libérer l'humanité de la menace nucléaire.

Nous sommes persuadés que cet accord de principe ainsi que la prochaine rencontre entre les chefs d'Etat des deux grandes puissances contribueront à l'amélioration des relations Est-Ouest, condition indispensable à tout progrès sérieux dans le domaine du désarmement. La poursuite de l'objectif de la réduction de 50 % des armes stratégiques déjà annoncée ne fera que renforcer cette confiance et nous espérons que cet objectif pourra être atteint dans un proche avenir.

Nous nous félicitons en outre de l'accord déjà intervenu entre les deux superpuissances pour la poursuite des négociations en vue de l'élimination complète des essais nucléaires.

Nous espérons que le processus ainsi déclenché pourra s'étendre à toutes les catégories d'armes, particulièrement nucléaires, de façon à réaliser l'objectif de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, seul garant de l'amélioration de la sécurité et de la paix internationales.

M. Zahid (Maroc)

Nous sommes persuadés également que la poursuite de ce processus améliorera la sécurité dans la région de la Méditerranée à laquelle le Royaume du Maroc, pays riverain, accorde un intérêt particulier. En effet, comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Maroc :

"La sécurité de la Méditerranée ne peut être appréhendée séparément et ... les problèmes qu'elle pose nécessitent un traitement global par tous les riverains." (A/42/PV.21, p. 27)

Nous avons toujours soutenu que les efforts bilatéraux et multilatéraux devraient se compléter et non s'exclure. En effet, les négociations bilatérales sont d'une importance cruciale et devraient être encouragées en raison de la responsabilité particulière qui incombe à ces deux Etats qui possèdent le plus grand nombre d'arsenaux nucléaires. Parallèlement, les négociations multilatérales devraient être poursuivies avec vigueur à la Conférence du désarmement, conformément au paragraphe 50 du Document final de la dixième session de l'Assemblée générale.

En effet, si les deux superpuissances ont une responsabilité particulière dans le domaine de la cessation de la course aux armements et du désarmement nucléaire, tous les Etats nucléaires ou non nucléaires, petits ou grands, doivent contribuer à la réalisation de l'objectif de l'élimination des armes nucléaires en raison des périls et menaces que ces armes font peser sur la sécurité de tous les Etats ainsi que sur la survie de l'humanité tout entière.

Mais il est regrettable de constater que la Conférence du désarmement n'a pas pu encore cette année réussir à engager les négociations sur la question de la cessation de la course aux armements et du désarmement nucléaire à laquelle notre organisation attribue un rang hautement prioritaire comme il ressort des diverses résolutions de l'Assemblée générale, dont celle de la quarante et unième session qui demande l'intensification des efforts visant à engager, à titre hautement prioritaire, des négociations multilatérales conformément au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La délégation marocaine est convaincue qu'une interdiction complète des essais nucléaires contribuerait énormément à l'arrêt de la course aux armements nucléaires et à la prévention de la prolifération de ces armes. D'ailleurs, les techniques sont de plus en plus capables d'assurer la vérification adéquate nécessaire à toute

M. Zahid (Maroc)

interdiction complète des essais nucléaires. L'interdiction complète des essais nucléaires sous un contrôle international efficace ne peut que contribuer à l'élimination de la course aux armements nucléaires en empêchant non seulement l'amélioration des arsenaux existants mais également en évitant la mise en oeuvre de nouvelles armes.

M. Zahid (Maroc)

La poursuite des essais nucléaires pourrait réduire ou même annuler les effets d'éventuelles réductions d'armements, comme l'a bien remarqué le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation de cette année, selon lequel :

"La poursuite des essais, et à plus forte raison leur intensification, dans la mesure où elles visent à mettre au point de nouvelles armes ou à perfectionner celles qui sont actuellement déployées, tendront, en effet, à réduire l'intérêt que présente l'élimination d'une catégorie de missiles et à perpétuer une concurrence qui est source de méfiance." (A/42/1, p. 10)

d'où, conclut le rapport du Secrétaire général, la nécessité de conclure rapidement un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

A cet effet, nous estimons que, si les négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique doivent être encouragées en raison de la responsabilité particulière qui incombe à ces deux puissances dans ce domaine, la Conférence du désarmement, organe unique multilatéral de négociation en matière de désarmement, devrait aborder le fond de cette question de l'interdiction des essais nucléaires dans le cadre d'un comité spécial, qui devrait être doté d'un mandat approprié.

La délégation marocaine regrette que, cette année encore, la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'arriver à un accord sur les termes d'un mandat d'un comité spécial sur cette question d'importance vitale pour l'ensemble de l'humanité. Nous ne désespérons pas et faisons appel à plus de souplesse et de compréhension afin de permettre à la Conférence d'entamer le plus tôt possible des travaux de fond sur cette question, que l'Organisation des Nations Unies considère également d'une haute priorité.

Le risque d'une guerre nucléaire et de l'anéantissement du monde qui en résulterait ne peut être éliminé tant qu'il existera des armes nucléaires. Consciente de cette menace et de sa gravité, la communauté internationale n'a jamais cessé de réclamer avec insistance l'adoption d'urgence de mesures visant à écarter le risque d'une guerre nucléaire.

La prévention d'une guerre nucléaire concerne certainement l'ensemble des Etats, en raison de la menace qu'elle fait peser non pas seulement sur leur sécurité, mais sur leur existence même. Mais les Etats dotés d'armes nucléaires ont, encore une fois, une responsabilité particulière en ce qui concerne l'adoption

M. Zahid (Maroc)

de mesures adéquates pour la prévention de cette guerre. A ce propos, nous estimons que la conviction exprimée par l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique aux termes de leur déclaration commune du 21 novembre 1985 et selon laquelle la guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée, pourrait connaître une concrétisation avec le nouvel élan que connaissent actuellement les négociations entre ces deux superpuissances.

Nous regrettons qu'au niveau de la Conférence du désarmement, aucun progrès n'ait été enregistré en ce qui concerne cette question, qui figure à son ordre du jour depuis plusieurs années, en dépit des appels répétés de l'Assemblée générale pour l'engagement, à titre hautement prioritaire, des négociations dans le cadre d'un comité spécial que la Conférence du désarmement devrait constituer à cet effet. Nous réaffirmons et appuyons l'appel de l'Assemblée générale et espérons que le nouvel élan que connaissent actuellement les négociations bilatérales s'étendra aux négociations multilatérales et permettra de débloquer la situation qui prévaut à la Conférence du désarmement.

L'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, doit continuer à être utilisé à des fins exclusivement pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière et, plus particulièrement, pour la promotion du développement socio-économique des pays en développement.

La communauté internationale ne devrait ménager aucun effort pour promouvoir une coopération constructive dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique. A ce propos, nous nous félicitons des efforts déployés par le Comité de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités juridique et scientifique. Nous espérons que l'esprit de compromis qui a conduit à l'adoption des principes sur la télédétection par ce comité - endossés par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/65 - sera maintenu au cours de ses travaux futurs afin de lui permettre la mise sur pied d'un cadre juridique adéquat pour renforcer la coopération internationale en matière d'activités spatiales.

La communauté internationale devrait également prendre les mesures nécessaires pour prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. En effet, l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique ne fera qu'exacerber la situation actuelle d'insécurité, comme l'a bien exprimé l'Assemblée générale dans sa résolution 41/53.

M. Zahid (Maroc)

La préservation de l'espace extra-atmosphérique du déploiement d'armes nucléaires a grandement bénéficié au monde entier, comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour cette année. Nous sommes également de l'avis du Secrétaire général en ce qui concerne la nécessité pour la communauté internationale, en cette période de progrès de la technologie spatiale, de veiller au respect du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Le système juridique existant devrait, en outre, être renforcé afin de permettre à la technologie et aux activités spatiales de se développer dans une atmosphère de coopération et non d'affrontement. A cette fin, les efforts multilatéraux et bilatéraux devraient se compléter.

Nous nous félicitons du rétablissement du Comité spécial de l'espace extra-atmosphérique à la Conférence du désarmement, ainsi que de la volonté exprimée par tous les Etats Membres de ne ménager aucun effort pour mener à bien les travaux de fond sur cette question.

Nous appuyons également les efforts menés au niveau bilatéral entre les deux grandes puissances dans ce domaine, et nous espérons qu'ils aboutiront à des accords effectifs dans un proche avenir.

La première Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue au Siège de notre organisation du 24 août au 11 septembre 1987, n'a certainement pas été à la hauteur des aspirations et des attentes de la plupart des Etats et, plus particulièrement, des pays en développement. Ces derniers fondaient, en effet, beaucoup d'espoir sur cette conférence en ce qui concerne la libération de ressources par des mesures de désarmement en faveur de leur développement socio-économique. Toutefois, cette conférence constitue une manifestation concrète de l'intérêt qu'accorde la communauté internationale à la question des relations entre le désarmement et le développement et a été l'occasion de réaffirmer formellement, dans une déclaration, certains principes et engagements, ainsi que des orientations pour une action future. C'est ainsi que le paragraphe 9 de la déclaration réaffirme l'existence d'une relation multidimensionnelle entre le désarmement et le développement, et que le paragraphe 10 de cette même déclaration précise que cette relation entre le désarmement et le développement tient, entre autres, au fait que la course aux

M. Zahid (Maroc)

armements qui se poursuit et le développement se disputent les mêmes ressources limitées, et la déclaration conclut sans équivoque que le désarmement, outre qu'il favoriserait la paix, la sécurité et la coopération internationales, pourrait contribuer au développement socio-économique par la libération de ressources financières additionnelles. La communauté internationale a réaffirmé également sa volonté de donner une expression concrète, par des mesures précises, à la relation entre le désarmement et le développement et confirmé son engagement de consacrer au développement socio-économique une partie des ressources dégagées grâce au désarmement, afin de combler le fossé économique qui sépare les pays développés et les pays en développement, comme il ressort du paragraphe 35 de la déclaration.

Ainsi, la déclaration finale, en dépit de ses insuffisances et de ses lacunes, constitue une base d'action future pour la communauté internationale par le biais de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Parmi les questions qui devraient être examinées dans ce cadre devraient figurer les propositions formulées par les divers groupes, dont celle de l'établissement d'un mécanisme de transfert des ressources qui pourraient être libérées par des mesures de désarmement en faveur du développement socio-économique.

L'accumulation et le perfectionnement des armes classiques qui se poursuivent sont de plus en plus préoccupants pour la délégation marocaine, comme pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous estimons que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort en vue de la réduction et de la limitation de ces armes classiques, particulièrement dans les régions qui connaissent une grande concentration de ces armes. La réduction de telles armes contribuera sans aucun doute à apaiser les tensions et facilitera le règlement pacifique des différents conflits régionaux.

A cet effet, tous les efforts, aussi bien bilatéraux que multilatéraux, devraient être poursuivis et encouragés et, dans ce cadre, la conclusion, le plus tôt possible, d'une convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction constituera, selon le paragraphe 75 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'une des mesures les plus urgentes en matière de désarmement.

M. Zahid (Maroc)

La délégation marocaine, qui estime que la conclusion d'une telle convention contribuerait considérablement à la promotion du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, se félicite des efforts entrepris à la Conférence du désarmement et dans son comité spécial pour achever la négociation du projet de convention sur cette question. Les travaux sont bien avancés et nous espérons qu'ils pourront être couronnés de succès le plus tôt possible. Notre délégation, qui participe activement aux travaux menés à Genève sur la préparation de cette convention, n'épargnera aucun effort pour contribuer à leur succès.

M. Zahid (Maroc)

Parallèlement aux efforts bilatéraux et multilatéraux de désarmement, la communauté internationale devrait encourager et appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires qui sont considérées par le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale comme des mesures importantes de désarmement. Le paragraphe 60 stipule en effet que

"la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats de la région intéressés constitue une mesure importante de désarmement."

La délégation marocaine, qui appuie les efforts d'établissement de telles zones dans différentes régions du monde, exprime sa grave préoccupation devant la persistance des obstacles qui entravent l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et au Moyen-Orient. En effet, en dépit des multiples appels de notre assemblée en faveur de la création de ces zones, l'Afrique du Sud et Israël continuent de renforcer leur capacité nucléaire, empêchant ainsi la création de zones exemptes d'armes nucléaires et menaçant de plus en plus la paix et la sécurité de ces deux régions.

La tenue de la troisième session spéciale de l'Assemblée générale sur le désarmement s'annonce à un moment propice en raison des perspectives encourageantes en ce qui concerne les négociations entre les deux superpuissances. Nous espérons que cette relance du dialogue contribuera au succès des travaux de cette session spéciale et permettra de faire progresser la cause du désarmement. Nous estimons que la prochaine session spéciale devrait réaffirmer le Document final de la première session spéciale et examiner les moyens d'accélérer sa mise en oeuvre.

En outre, cette session spéciale devrait permettre, à la lumière du bilan des efforts entrepris depuis 1978, de rechercher les moyens d'assurer une plus grande efficacité des mécanismes multilatéraux qui s'occupent des questions du désarmement ainsi que du renforcement du rôle de notre organisation dans ce domaine. A ce propos, nous appuyons le Secrétaire général lorsqu'il propose dans son rapport de cette année sur l'activité de l'Organisation :

"la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement peut, moyennant une préparation minutieuse, offrir une bonne occasion d'examiner comment on pourrait mettre à profit le potentiel de l'Organisation à cet égard. En fait, la session permettra de procéder à un examen opportun de l'ensemble des activités de l'Organisation des

M. Zahid (Maroc)

Nations Unies liées au désarmement, domaine d'une importance capitale où des efforts de rationalisation et d'innovation devraient permettre de concentrer efficacement les ressources des Etats Membres sur les activités les plus productives."

D'ailleurs, tout renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies ne peut que l'aider à s'acquitter pleinement du mandat qui lui est attribué par la Charte en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité internationales et la préservation des générations futures du fléau de la guerre.

La séance est levée à 12 h 45.